

Fiche thématique 5

# Communication

Fonds pour petits projets PAMINA





### 1. Obligations générales

#### 1.1. Obligations en matière d'information, de communication et de visibilité

Les porteurs et les partenaires des petits projets Interreg subventionnés doivent utiliser le logo Interreg (voir le lien suivant sous « 2021-2027 : Outils pour la communication » [www.interreg-rhin-sup.eu/documents-et-outils/](http://www.interreg-rhin-sup.eu/documents-et-outils/)) ou la bande de logo suivante composée du logo Interreg et du logo de l'Eurodistrict PAMINA (voir le lien suivant sous « charte graphique & logos » [www.eurodistrict-pamina.eu/fr/documents.html](http://www.eurodistrict-pamina.eu/fr/documents.html)) pour toutes les mesures prises dans le cadre du petit projet. La bande de logo sera envoyée après l'approbation de la demande de subvention pour une utilisation ultérieure.



Les logos doivent occuper une place de choix et être bien visibles. Si d'autres logos sont affichés, ils doivent l'être à une distance visible de la barre du logo. En outre, l'emblème de l'Union européenne (c'est-à-dire le drapeau de l'UE seul, pas le logo dans son ensemble) a au moins la même taille, mesurée en hauteur ou en largeur, que le plus grand des autres logos.

#### 1.2. Remarques techniques générales

Les logos ne doivent pas être modifiés. Ils sont toujours présentés en couleur et, uniquement dans des cas exceptionnels, justifiés, en monochrome ou en niveaux de gris. Dans des cas exceptionnels, vous pouvez obtenir sur demande les différents graphiques, sous format numérique.

#### 1.3. Validation et consultation

Il est recommandé de faire valider au préalable par la chargée du FPP de l'Eurodistrict PAMINA tout matériel de communication destiné au public. Elle se tient à votre disposition pour tout complément d'information.

### 2. Autres obligations relatives aux mesures d'information et de communication

#### 2.1. Sites web / réseaux sociaux existants

Si les porteurs et partenaires de projet disposent de sites web ou de réseaux sociaux, veuillez publier une brève description du petit projet sur ces réseaux. Veuillez y mentionner les objectifs et les résultats de votre petit projet, et souligner le soutien financier apporté par le programme Interreg.



### 2.2. Documents, articles promotionnels et autres supports

Tous les documents, supports et matériels de communication (brochures, dépliants, affiches, gadgets, etc.), destinés au grand public ou aux participants, pour la réalisation du petit projet doivent mentionner le soutien de l'UE et du programme Interreg par le biais d'une indication clairement visible du logo Interreg / de la bande de logos. Veuillez envoyer des preuves de ces mentions avec le bilan financier, comme par exemple :

- ✦ échantillons de brochures, flyers, gadgets,
- ✦ copies de communiqués de presse, de publications, d'annonces, d'attestations de participation,
- ✦ photos d'affiches accrochées, d'enseignes et de panneaux installés,
- ✦ photos de cadeaux promotionnels avec impression du logo,
- ✦ captures d'écran du site web,
- ✦ publications de toutes sortes.

### 2.3. Installation de kakémono lors d'événements

Lors de manifestations, vous pouvez volontiers mettre en place un kakémono aux couleurs de l'Eurodistrict PAMINA.

Le kakémono peut être emprunté sur demande auprès du GECT Eurodistrict PAMINA à Lauterbourg (2 rue du Général Mittelhauser, 67630 Lauterbourg).

### 2.4. Affiche ou panneau d'information

Les porteurs et les partenaires des petits projets exposent à l'attention du public (ex : sur la porte des personnes travaillant pour le petit projet) une affiche de format A3 minimum ou un affichage électronique équivalent, présentant des informations sur le petit projet et mettant en lumière le soutien octroyé par l'Union européenne au petit projet, par l'apposition conforme du logo Interreg Rhin Supérieur.

L'affichage (en ligne) doit être maintenu jusqu'à la fin de la période de réalisation du petit projet.

### 2.5. Envoi de photos du projet

Veuillez prendre des photos pendant la mise en œuvre du petit projet et les mettre à notre disposition avec le bilan financier et à titre de justificatifs pour la procédure interne de décompte et de contrôle. De même, des photos doivent être mises à disposition à usage de la communication d'Interreg et de l'Eurodistrict PAMINA ; dans ce cas, le porteur du petit projet doit veiller à disposer des droits à l'image et des droits d'auteur nécessaires.

## 3. Remarque sur la durabilité

Dans un souci de durabilité, la communication du petit projet doit se faire autant que possible sans papier. Si des impressions sont nécessaires, il convient de choisir des méthodes d'impression respectueuses de l'environnement.



4. Remarque importante

En cas de non-respect de ces obligations, aucune subvention ne sera accordée pour la dépense concernée (par exemple, achat de gadgets, impression de flyers ou d'affiches sans les logos correspondants). En règle générale, si la communication autour du cofinancement par l'Union européenne n'est pas faite, vous risquez de perdre jusqu'à 2 % du soutien financier octroyé.